

Conseil de Hameau de Saint Nizier d'Uriage
du 13 décembre 2021

Bernard CUNY ouvre la séance à 20h30 se réjouissant d'une participation plus fournie que la précédente, assurant des débats. Il donne la parole à Yves Chouanard pour qu'il explique la nouvelle organisation mise en place pour être référencé sur la liste de diffusion et de convocation du Conseil.

Yves Chouanard explique que nous ne pourrons pas faire à chaque fois de distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, sauf évènement majeur ou disons une fois par an pour atteindre les nouveaux venus, et qu'il faut donc s'inscrire sur le groupe Google pour recevoir les prochaines convocations, ceci pour éviter de tomber dans votre boîte spam. Il a donc été créé deux adresses mail :

- cdh.stnizier.smu@gmail.com : adresse générique du conseil de hameau, à laquelle toute demande d'inscription peut être envoyée, ainsi que toute suggestion de mise à l'ordre du jour ou autre demande. Cette adresse mail est relevée par Yves Chouanard, avec Bernard Cuny en copie.

- conseil-de-hameau-st-nizier-smu@googlegroups.com : adresse du groupe Google. Si vous demandez l'adhésion à ce groupe de diffusion, Il vous sera envoyé une demande de validation que vous devez accepter pour que votre inscription soit effective. Vous recevrez alors les convocations et autres informations du CdH, en sachant que si vous répondez au groupe, tout les participants au groupe recevront votre réponse : nous avons pour l'instant laissé ouvert le groupe, nous verrons à l'usage si une «modération» se justifie par la suite.

Puis Bernard Cuny aborde le sujet de la Charte proposée par la Mairie.

Tout d'abord, il nous semble souhaitable que les noms figurant dans ce document soient remplacés par la fonction qui est, elle, inamovible.

Très vite 2 sujets, déjà relevés lors de la précédente réunion, ressortent :

- Le rôle des Conseils
- La présence d'un élu.

Pour certains, le rôle du Conseil de Hameau tel qu'il est défini dans le projet de Charte semble ne laisser au Conseil qu'un rôle de courroie de transmission entre la Mairie et les habitants du Hameau, et réciproquement. Ce rôle n'est pas considéré comme valorisant pour le Conseil et pour certains cela explique la désaffection de la participation ces dernières années et notamment lorsqu'il s'est agi de la liaison Saint Nizier/le Bourg, où le projet a été « présenté » et non « débattu ».

Après discussion, il est demandé que le Conseil puisse faire des « propositions », ce qui implique qu'il y aura une réflexion de sa part sur le sujet abordé.

Concernant « l' élu référent », il serait bon de préciser qu'il y a un élu référent par Conseil. Sa présence ou pas lors des Conseils est très largement débattue. Pour certains, sa présence systématique n'est pas souhaitable car elle peut en empêcher certains de s'exprimer. La solution serait donc de « l'inviter » quand de besoin. Oui mais quand ? Cela entraînerait certainement une multiplication des réunions ? En fin de compte, l'assemblée est d'accord que, pour plus d'efficacité, il est souhaitable que l' élu référent soit présent et qu'il soit le garant du suivi des demandes d'actions et des propositions émises par ce dernier.

L'assistance est informée qu'à la demande d'habitants du hameau, 2 points ont été rajoutés à l'ordre du jour.

Ils concernent, tous les 2, la vitesse des véhicules dans Saint Nizier, sur les routes de Venon et de Champ Ruti. Il est demandé à la Mairie de procéder à des comptages, sur ces 2 routes, pour connaître l'évolution du trafic par rapport au précédent relevé, et à 2 périodes différentes pour connaître l'incidence du trafic « Chamrousse », l'hiver.

De plus, en première mesure il est demandé à la Commune de réaliser, sur les 4 voies d'accès de Saint Nizier, à la peinture au sol de panneau « 30 », sur fond blanc, pour que l'indication soit parfaitement visible.

La date du Conseil de « la galette des rois » ne peut être arrêtée, la Mairie ayant suspendu toutes réunions, pour l'instant jusqu'au 15 janvier, pour cause de pandémie.

L'assemblée décide de créer, sur le site mail, une liste des sujets que les habitants du Hameau voudraient voir aborder et un classement par ordre de priorité sera effectué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 21h45.